

Après de nombreux mois de travail en lien avec « Transparency International France », Jean-Pierre Sueur a pu faire adopter par le Sénat, à la quasi-unanimité, sa proposition de loi relative à la restitution des « *avoirs issus de la corruption transnationale*. »

Selon la Banque mondiale, la corruption transnationale ferait perdre chaque année aux pays en développement entre 20 et 40 milliards de dollars, soit 20 à 40 % de l'aide annuelle au développement.

La proposition de loi de Jean-Pierre Sueur crée un fond qui sera alimenté par le produit de la confiscation des « biens mal acquis » par des oligarques qui « pillent » ainsi les ressources des pays pauvres. Alors que ces sommes sont aujourd'hui intégrées dans le budget de l'État, l'objectif est désormais qu'elles reviennent aux populations spoliées.

Cette proposition de loi répond au vœu du tribunal correctionnel de Paris, qui a condamné en 2017 le vice-président de la Guinée équatoriale pour faits de corruption et a considéré en cette occasion que « *le régime français des peines de confiscation devrait être amené à évoluer en vue de l'adoption d'un cadre adapté à la restitution des avoirs illicites*. »

Jean-Pierre Sueur a insisté sur l'importance que revêt l'adoption de ce texte en première lecture par le Sénat avant la prochaine réunion du G7 sous présidence française qui sera notamment consacré à la corruption internationale.

>> [Le texte intégral de l'intervention de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [Le compte-rendu du débat en séance publique](#)

Dans la presse

>> [Le Monde, 10 mai 2019](#)

>> [La République du Centre \(et tous les titres du groupe Centre-France\), 9 mai 2019](#)